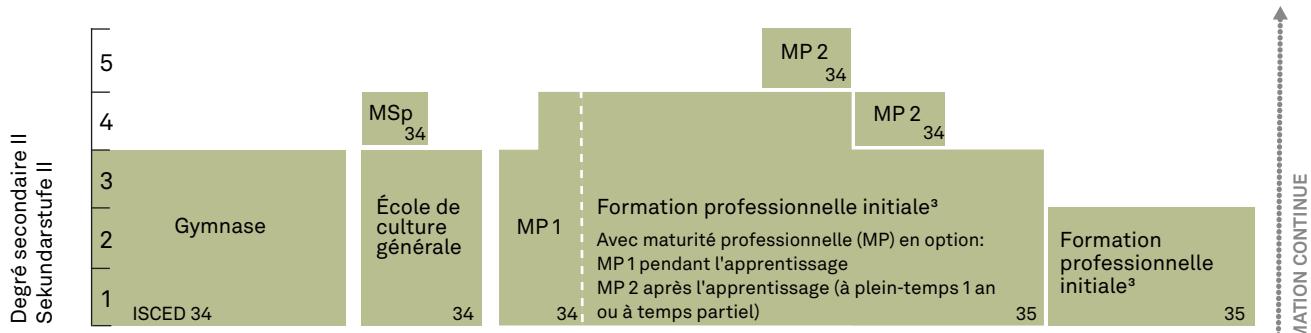


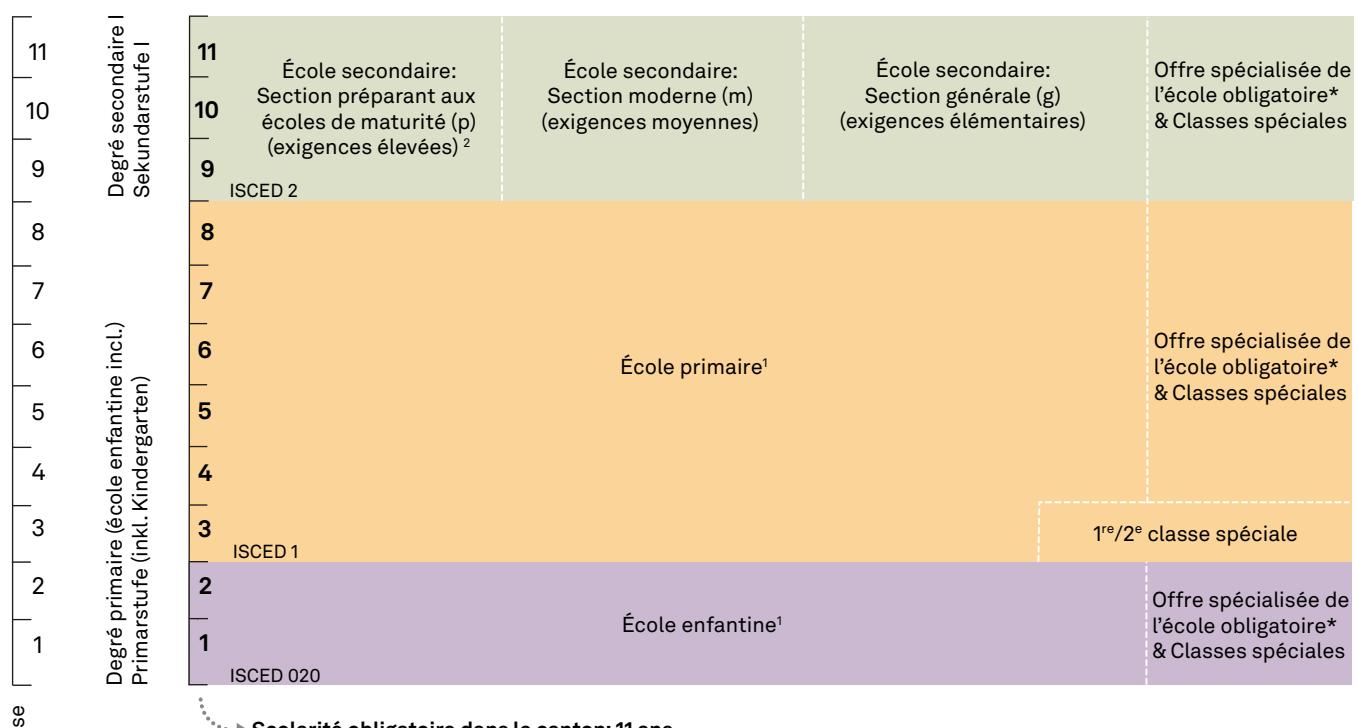


# SYSTÈME ÉDUCATIF DU CANTON DE BERNE

Degré primaire (école enfantine incl.), degrés secondaires I et II



Solutions transitoires: année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale, année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration, APP plus (soutien intensif), préapprentissage (inclusif préapprentissage d'intégration), semestre de motivation SEMO standard et plus



<sup>1</sup> Cycle élémentaire possible

<sup>2</sup> Les élèves visant une maturité bilingue français-allemand fréquentent le gymnase dès la 11H

<sup>3</sup> Apprentissage CFC 3 ou 4 ans ou apprentissage AFP 2 ans: entreprise formatrice + école professionnelle + cours interentreprises ou formation initiale en école

MSp = Maturité spécialisée

MP = Maturité professionnelle

CFC = Certificat fédéral de capacité

AFP = Attestation fédérale de formation professionnelle

Pédagogie spécialisée

Les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires visent à soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Elles peuvent être mises en œuvre dans les classes ordinaires ou dans les classes spéciales. Les élèves ayant droit à des mesures de pédagogie spécialisées renforcées (\*offre spécialisée de l'école obligatoire) sont scolarisés soit de manière séparée dans des établissements particuliers de la scolarité obligatoire, soit de manière intégrée dans des classes ordinaires. Ils peuvent être soutenus jusqu'à l'âge de 20 ans révolus.